

Vie du Village

Sécurité

Lettre n°78.

Bien cher Albinus.

Pour moi aussi la période des vacances est terminée, je reprends donc avec plaisir notre correspondance, et les sujets ne manquent pas. Dans ma lettre de juin n°74 je t'avais entretenu d'une réaction d'habitants du village, mécontents de l'implantation d'une antenne GSM-Rail par la société Synérail. Dans ma lettre n°76, rendant compte de la séance du Conseil du 18 juin, je te faisais part de l'absence de réponse publique du Maire, sur ce sujet. Et ça continue, puisque malgré deux articles parus courant août dans le Dauphiné Libéré, il est encore resté muet lors du dernier Conseil du 6 septembre.

Vendredi 3 août.

Dans sa rubrique « Combe de Savoie Arbin », le DL publie en page 13 un article sous le titre : « Des habitants craignent d'être pollués par des ondes » Une photo, de très mauvaise qualité, montre un groupe de manifestants tenant une banderole avec l'inscription : « Ici non à l'antenne »

« De nombreux riverains de la commune d'Arbin sont en colère à la suite de la future construction d'une antenne relais... » C'est par ces propos que débute l'article, qui donne les mêmes informations que celles de ma lettre 76. On apprend que forts d'une pétition de 137 signatures ces riverains s'opposent fermement à la construction de cette antenne, qu'un courrier a été envoyé à M. le Préfet et qu'un dossier a été déposé au Tribunal Administratif de Grenoble. Des suggestions d'emplacements moins exposés ont été proposées et les représentants de ce collectif attendent une réponse et « ...un soutien du maire concerné! ». Le point d'exclamation, qui ponctue cette phrase, en dit long sur l'espérance d'un quelconque appui.

Samedi 11 août.

Dans la même rubrique, un article en page 11 intitulé: « Installatrice de l'antenne GSM-Rail, la société Synérail s'explique ». On ne découvre rien de plus sur cette société, le texte est en partie une redite de ce qui se trouve sur leur site Internet. Par contre certains propos rapportés par l'auteur de l'article sont intéressants à plus d'un titre. Entre autres, on sait maintenant qu'initialement cette antenne devait être installée sur la commune de Cruet, mais devant la mobilisation du Conseil Municipal, la construction a été repoussée sur la commune d'Arbin. Ce qui est refusé par le Maire de Cruet, est accepté par le maire d'Arbin. Bravo, l'un refuse d'être pollué l'autre accepte, on comprend alors mieux la colère des riverains. Ce qui est mauvais pour les uns ne le serait-il pas pour les autres?

Albinus, est-il normal que des Elus communaux passent sous silence de tels événements? Sur des sujets, bien plus mineurs que la santé publique, ne voit-on pas un Maire plus réactif? Le mépris et le silence n'ont jamais réglé les problèmes ni apaisé les rancoeurs. A suivre.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Septembre 2012